



2^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 JUIN 2014

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 02/2014 :

- 1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'EFAJE dès le 1^{er} juillet 2014**
- 2. d'accorder pour 2014 un crédit de fonctionnement supplémentaire de plus de CHF 30'000.- au compte 710.352, pour couvrir les dépenses générées par cette adhésion**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey